

**Public cible :**

Nouveaux contrôleurs AFC  
et contrôleurs AFC récents  
dans leur poste

**Pré-requis :**

Avoir suivi les modules en E-learning du socle commun AS et avoir participé aux modules 1 & 2.

Avoir réalisé ou participé à plusieurs contrôles.  
Connaître la réglementation des prestations de service et l'outil SIAS.

**Modalités pratiques**

Durée : 4 jours soit 28 heures de formation

**Calendrier - Lieux -**

**Modalités d'accès :**

Planification sur le site EGOC [Sessions à venir]  
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur [www.egoc.org](http://www.egoc.org)

**Programmation :**

Présentiel

**TARIF / COÛT STAGIAIRE**

:  
600 €

**Modalités animation :**

Présentiel

**Intervenant :**

Formateur Institutionnel

**Effectif :**

un groupe de 8 contrôleurs  
Caf minimum

**Taux de satisfaction / appréciations stagiaires :**

En 2024 : 89% (26 stagiaires) / en 2023 : 84 % (14 stag) / En 2022 : 90 % (12 stag)

**Tarifcation :**

Coût national : 600 € / stagiaire / module en présentiel

# CONTROLEUR AFC - Module 3 - Présentation juridique et financière des différents partenaires

MAJ : Jeudi 18 janvier 2024

**Objectifs professionnels :**

Développer ses connaissances et ses compétences dans le contrôle des AFC

**Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :**

- Distinguer les spécificités juridiques, comptables et fiscales de chaque partenaire de l'action sociale.
- Illustrer le fonctionnement du budget des collectivités territoriales dans ses dimensions politiques, juridiques, administratives et comptables.
- Décrire les points clés et les spécificités de la comptabilité publique pour un contrôle plus efficient.
- Pratiquer les différentes méthodologies d'analyse des documents financiers et comptables qui constituent le socle du contrôle, en s'appuyant sur des cas réels.

**Contenu :**

**Séquence 1 - Statut juridique, cadre financier et budgétaire des collectivités territoriales**

- Le cadre juridique et financier des équipements gérés par les collectivités locales depuis les lois de décentralisations.
- Principes, procédures des documents budgétaires des collectivités territoriales. Analyse des principaux postes de dépenses et examen des grands équilibres financiers.
- La M14/M57 : présentation générale, nomenclature comptable des communes et de leurs groupements ; la comptabilité par nature et par fonction ; les particularités comptables liées à l'engagement, au rattachement des charges et produits, aux amortissements.
- Les contrôles sur les collectivités territoriales et les points de vigilance à développer pour le contrôleur.

- Ces différents points seront développés à partir du traitement d'un cas pratique.

### **Séquence 2 - Statut juridique, cadre financier et budgétaires de la comptabilité privée, entreprises et associations**

- Les statuts juridiques des associations et entreprises privées, partenaire des Caf.
- Les obligations légales de la comptabilité, les documents financiers.
- Les spécificités des associations et des entreprises privées.
- Le plan comptable des associations, la publication et la certification des comptes.  
La fiscalité des organismes de droit privé.

Ces différents points seront développés à partir du traitement d'un cas pratique.

---

#### **Méthodes mobilisées :**

Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques

---

#### **Modalités d'évaluation et de validation :**

**Evaluation en amont** : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

**Evaluation au cours de la formation** : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

**Evaluation à chaud** : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

**Evaluation à froid** : réalisée avec un outil interne Caf

**Attestation de suivi** : Feuille de présence

**Attestation de participation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

#### **Accessibilité :**

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche



informatif du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

---

**Délais d'accès à la formation :**

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

---

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes**

**ou d'une adaptation de la formation sur mesure,  
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**